

Le département Prévention Santé Sécurité Barthélémy Avocats signe un partenariat avec Vivesco

Le 23 septembre dernier, Barthélémy Avocats a officialisé son partenariat avec Vivesco, dans les locaux Barthélémy Avocats de Rennes.

Le cabinet nantais Vivesco, créé en 2003, est certifié ISO 9001-2015 pour « la création d'algorithmes pour les calculs réels et prédictifs des taux et des cotisations Accident du Travail et Maladies Professionnelles passés et futurs ». Il a créé un logiciel unique en France capable de calculer en continu le coût en cotisations URSSAF de chaque AT ou MP ainsi que les taux AT/MP pour les années futures, y compris pour les plus grosses structures.

De son côté, Barthélémy Avocats accompagne ses clients en droit du travail et droit de la sécurité sociale et de la protection sociale complémentaire depuis plus de 55 ans maintenant. Présent sur tout le territoire français avec 20 bureaux, Barthélémy Avocats conseille aussi bien de grandes entreprises que des TPE/PME ou des associations et des acteurs institutionnels (organisations professionnelles d'employeurs et de branches).

C'est pourquoi Barthélémy Avocats et Vivesco ont signé ce partenariat qui permet à Barthélémy Avocats d'innover en proposant à ses clients, actuels et futurs, une double expertise de calcul et de conseil, sans équivalent sur le marché.

* * *

Contact presse :
BARTHELEMY AVOCATS
Camille GIARD
cgiard@barthelemy-avocats.com

VIVESCO
Marie ROLLAND
m.rolland@vivesco.fr

